

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS TI KOBAN

Introduction

I- PRESENTATION GENERALE

II- LE FONCTIONNEMENT

III- LE SOCLE EDUCATIF

IV- ANNEXES
a. Les tarifs

Trois structures sont présentes au sein de la Maison de l'Enfance :

- Le Multi-Accueil Communautaire : Les perles de Célia
- L'Accueil de Loisirs Municipal : Ti Koban
- L'Espace-jeux associatif « Les P'tits Chouns »

I- PRESENTATION GENERALE

L'accueil de loisirs TI KOBAN ouvert en septembre 2015, localisé 12 ruelle des écoles est à proximité du centre-ville et permet un accès aisé aux différentes commodités de la commune.

A quelques minutes à pied, les enfants peuvent rejoindre les différentes salles et terrains de sport, l'espace aquatique, la médiathèque municipale, l'avant-scène et le confluent (spectacle), la Tour Papegault, permettant une ouverture culturelle et sportive. De plus, la proximité des forêts et les cours d'eau valorisent une sensibilisation environnementale.

Cet accueil a une capacité de 120 enfants âgés de 3 à 12 ans (dont 48 enfants de moins de 6 ans)

L'accueil de loisirs Ti Koban est situé sur 2 étages avec des salles par tranche d'âges adaptées.

Les enfants sont répartis par tranche d'âges sur les temps d'activités :

- Les enfants de 2 et 3 ans (TPS – PS)
- Les enfants de 4 et 5 ans (MS – GS)
- Les enfants de 6 et 7 ans (CP – CE1)
- Les enfants de 8 et 9 ans (CE2-CM1)
- Les enfants de plus de 9 ans (à partir du CM2)

Les familles doivent impérativement accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au hall de l'accueil de loisirs et le(les) présenter à un animateur.

Périodes et horaires d'ouverture :

L'accueil de loisirs de Montfort fonctionne :

Les mercredis : de 11h30 à 17h00 avec ou sans repas

Avec un accueil périscolaire jusqu'à 19h00.

Les vacances scolaires : de 9h00 à 17h00 avec ou sans repas, possibilité d'inscription à la demi-journée.

Avec un accueil périscolaire à partir de 7h et jusqu'à 19h par l'équipe d'animation.

L'autorité territoriale pourra modifier – hors cas de force majeure - les horaires d'ouverture pour des périodes spécifiques ou fermer temporairement le service exceptionnellement (événements calendaires : ponts...)

Les usagers seront prévenus de ces périodes de fermeture via le portail famille et les plaquettes d'activités a minima un mois avant la dite fermeture.

Modalités d'inscriptions :

Afin de bénéficier des services de l'accueil de loisirs, chaque famille doit avoir rempli préalablement son dossier administratif directement en ligne sur le portail « Montfort F@mille ». A partir de ce compte famille, il est possible de réaliser directement les demandes de réservation depuis le domicile de la famille. Un mail de confirmation sera systématiquement renvoyé.

L'inscription peut se réaliser jusqu'à 5 jours ouvrés avant le jour de l'activité. Une possibilité de résiliation jusqu'à 48h avant le jour de l'activité est néanmoins possible par téléphone. Il est demandé aux parents d'être vigilants car la réservation sert au paiement (un forfait absence sera comptabilisé si les parents n'ont pas annulé l'inscription de leur(s) enfant(s)).

L'équipe :

L'accueil et les animations sont assurés par des agents municipaux et des personnels vacataires placés sous l'autorité de la directrice de l'accueil de loisirs et des directrices adjointes.

L'effectif et les qualifications du personnel d'accueil de loisirs respectent la réglementation en vigueur, et notamment les taux d'encadrement.

Le personnel de direction et les animateurs sont qualifiés et expérimentés : BAFD pour la direction, BAFA (titulaires ou stagiaires) pour les animateurs.

L'équipe peut également se voir renforcée ponctuellement par des intervenants diplômés pour certaines activités telles que le VTT, les activités nautiques, l'escalade, etc.

Les taux d'encadrement :

> En maternelle

La répartition des enfants par groupe se fait en fonction de l'âge des enfants : soit un taux d'encadrement d'un adulte pour 8 enfants.

> En élémentaire

La répartition des enfants par groupe se fait en fonction de l'âge des enfants : soit un taux d'encadrement d'un adulte pour 12 enfants.

II- LE FONCTIONNEMENT

Le déroulement d'une journée :

Le mercredi, pour les moins de 6 ans

11h30	•Rassemblement
11h45-12h	•Repas des enfants du Pays Pourpré et de Notre Dame, rejoints par ceux du Moulin à Vent
13h00	•Fin du repas pour tous
13h00-14h30	•Temps libre des enfants (cour, salle ludique)
13h30-15h30	•Sieste des tous petits avec réveil échelonné
13h30-14h15	•Relaxation pour les enfants de 4 ans et temps calme pour les enfants de 5 ans
14h30-16h	•Jeux et Activités de l'après midi
16h15-16h30	•Goûter
16h30-17h15	•Petits jeux de regroupement
17h15-18h	•Temps libres encadrés avec fermeture progressive des salles de l'étage
18h-19h	•Regroupement dans le Hall avec fermeture progressive de l'Espace Ludique

Le mercredi, pour les plus de 6 ans

11h30	• Rassemblement
11h45	• Repas des enfants du Pays Pourpré et de Notre Dame (sortie échelonnée du restaurant scolaire)
12h20	• Repas des enfants du Moulin à Vent (Sortie échelonnée du restaurant scolaire)
13h00	• Fin du repas pour tous
13h-13h30	• Temps libre des enfants (prairie si soleil ; jeux dans les salles si pluie)
13h30-14h15	• Temps calme
14h30-16h	• Activité de l'après midi
16h15-16h30	• Goûter
16h30-17h15	• Petits jeux de regroupement
17h15-18h	• Temps libres encadrés avec fermeture progressive des salles de l'étage
18h-19h	• Regroupement dans le Hall avec fermeture progressive de l'Espace Ludique

Les vacances, pour les moins de 6 ans

Journée type des – 6 ans

7h00	• Accueil échelonné des enfants. Activités libres, calmes...
8h15	• Proposition de jeux
9h30	• Présentation de la journée : choix d'activités des enfants • Mise en place des groupes d'activités
9h45	• Activité par groupe en fonction du choix de l'enfant • Mise en place de coin détente
11h15	• Jeux libres (extérieurs ou intérieurs)
11h30	• Repas
12h45	• Temps libre en extérieur ou intérieur
13h15	• Sieste pour les plus petits
13h45	• Temps de relaxation pour les plus grands
14h30	• Réveil échelonné pour les enfants de la sieste • Jeux calmes pour les enfants de la relaxation
14h45	• Regroupement des enfants pour accéder au choix d'activité de l'après midi
16h30	• Bilan de la journée • Goûter
17h00	• Jeux collectifs, départ échelonné des enfants
17h15	• Activités libres sous la surveillance des animateurs

Journée type des + 6 ans

7h00	•Accueil échelonné des enfants. Activités libres, calmes...
8h15	•Proposition de jeux à l'étage
9h30	•Présentation de la journée : choix d'activités des enfants •Mise en place des groupes d'activités
9h45	•Activité par groupe en fonction du choix de l'enfant •Mise en place de coin détente
11h15	•Jeux libres (extérieurs ou intérieurs)
11h30	•Repas sous forme de self
12h45	•Temps libre
13h30	•Temps calme (jeux collectifs, lecture, jeux et activités calmes...)
14h15	•Regroupement des enfants pour accéder au choix d'activités de l'après midi
14h30	•Activité au choix
16h30	•Bilan de la journée •Goûter
17h00	•Jeux collectifs, départ échelonné des enfants
17h15	•Activités libres sous la surveillance des animateurs

Plaquette :

Pour chaque période, une plaquette descriptive est mise à la disposition des familles à l'accueil de loisirs, dans les écoles, à la mairie et sur le M@ntfort Famille, avec les éléments suivants :

- Présentation de la thématique (définie par l'équipe d'animation et les enfants)
- Énumération des activités sur la période.
- Précision des sorties, stages et camps avec les dates et les tarifs supplémentaires

Les activités / le programme

Une trame conductrice différente est établie pour chaque période, correspondant à environ 6 mercredis. Le programme est élaboré avec les enfants mais restera souple de façon à pouvoir s'adapter aux besoins du moment (envie de finir une activité commencée le matin ou la semaine précédente, aléas de la météo, vie locale, événements...) et permettre la continuité.

Les choix des sorties et des ateliers à thèmes sont affichés dans le hall de l'accueil de loisirs.

Informations diverses

Pour les enfants de moins de 5 ans, l'accueil fera l'objet d'une concertation préalable entre le directeur et la famille (pour connaître les habitudes de l'enfant, son niveau d'autonomie, ses craintes éventuelles, etc.). Une tenue de rechange doit être fournie.

Des sorties à la piscine – Espace aquatique Océlia – de Montfort-sur-Meu sont organisées régulièrement. Il faut en conséquence une inscription préalable et prévoir les affaires de bain (slip de bain pour les garçons).

Un document attestant de la capacité de l'enfant à se déplacer dans l'eau et à effectuer un parcours spécifique (25 mètres, passage sous une ligne d'eau, etc.) sera exigée pour la participation de l'enfant aux animations nautiques qui pourraient être proposées.

Les enfants peuvent être pris en photo ou filmés dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs. Ces images pourront être utilisées au cours des animations et être éventuellement diffusées (sauf si les parents ou représentants légaux s'y opposent).

L'accueil de loisirs n'est pas responsable des objets perdus ou détériorés. Aussi est-il conseillé de marquer les vêtements, qui ne doivent pas craindre d'être salis, au nom de l'enfant.

Le repas et les goûter

Le repas est servi au restaurant municipal sur inscription (situé Ruelle des Écoles, à proximité de l'accueil de loisirs) de 11h30 à 13h30. Des repas froids sont préparés par le restaurant pour les sorties à la journée. Le goûter est fourni par le service municipal. Il est facturé aux familles.

La sécurité, la santé et l'hygiène

Le responsable de l'accueil de loisirs est en droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions d'hygiène suffisantes (traitement des poux par exemple, etc.) ou présentant une maladie contagieuse.

La directrice et la personne chargée du suivi sanitaire s'assureront, le cas échéant, de la prise de médicaments sous réserve de présentation d'une ordonnance nominative et récente. Les médicaments sont à donner à l'adulte référent.

En cas de difficulté liée à la santé ou au comportement de l'enfant, l'accueil de celui-ci devra faire l'objet d'une décision concertée entre la famille et le service à la demande de l'une ou l'autre des parties.

En cas de problème de santé survenant à l'accueil de loisirs, l'équipe se charge de contacter les parents puis le médecin traitant indiqué sur la fiche sanitaire de liaison incluse au dossier de renseignements.

Règles de vie

Les enfants participent à l'élaboration et à la mise en place des règles de vie à l'accueil de loisirs et sont tenus de les respecter. En cas de comportement de l'enfant le mettant en danger ou mettant en danger ses camarades, un signalement sera effectué auprès des parents pour régler les difficultés rencontrées.

Le respect de l'autre, du matériel, des locaux est le premier apprentissage à la citoyenneté. Notre travail d'animateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de construire ses repères. Proposer, innover, organiser un mode de fonctionnement pour que l'enfant soit acteur dans la vie de l'ALSH.

Expliquer aux enfants l'utilité de ces règles de vie et pourquoi l'équipe d'animation réagit lorsqu'elles sont transgressées. De plus, nous avons fait le choix d'établir les règles de vie avec les enfants sur la base de la non-négation :

- J'ai le droit de :
 - ❖ Jouer
 - ❖ De participer aux activités proposées
 - ❖ D'émettre de nouvelles propositions d'ateliers ou de sorties
 - ❖ Ecouter les autres
 - ❖ Prêter les jouets, les ballons, les jeux de société...
 - ❖ Respecter les adultes et les autres enfants
 - ❖ Respecter le matériel
 - ❖ Ranger le matériel après utilisation
 - ❖ Faire attention aux affaires apportées par les autres

III- LE SOCLE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Les ambitions éducatives de la commune :

Dans ce cadre, la volonté de la commune est de développer l'articulation des temps de l'enfant dans une logique de coéducation, de participer à la socialisation des enfants, d'encourager l'accès à diverses pratiques (culturelles, sportives, artistiques, environnementales, etc.) et de favoriser l'équité d'accès au plus grand nombre.

A ce titre, le comité de concertation a défini 3 **objectifs éducatifs** à savoir :

- 1- Expression corporelle et bien être (développement, motricité...)
- 2- Découverte culturelle et ouverture sur le monde (traditions, cuisine, arts...)
- 3- Découverte de l'environnement local

Les activités proposées doivent répondre à un esprit ludique, d'initiation et de plaisir, sans entrer dans une démarche de « sur activisme », et tout en respectant le rythme naturel de l'enfant.

Ces 3 objectifs ont été définis au regard des projets d'école et des activités proposées par les membres du comité de concertation.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe d'animation selon les intentions éducatives de la commune. Il est disponible pour les familles sur le portail famille et affiché à l'ALSH.

L'ENFANT ACTEUR DE SES LOISIRS

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs souhaite que les enfants participent davantage à l'élaboration des projets d'activités au sein du centre de loisirs. Pour ce faire, nous avons ciblé plusieurs moyens à mettre en œuvre pour y parvenir :

- * Elargir les champs de connaissance des enfants en proposant des activités diversifiées qui répondent à leurs besoins dans les domaines sportif, culturel, artisanal ou technique.
- * Proposer des sorties toujours en fonction des projets et des thèmes.
- * Tirer parti de l'existant en se saisissant des opportunités pour les enrichir.
- * Créer des temps de parole permettant l'expression de l'enfant et l'exploration des différentes possibilités
- * Etre à l'écoute des enfants pendant les temps d'activité
- * Aménager l'espace pour favoriser l'appropriation en créant un climat sécurisant, en favorisant l'autonomie
- * Organiser le recueil d'idées, de possibilités : boîte à idées, affichages, tableaux, etc.
- * Pour les plus grands, les inciter à la recherche de documents, à leur diffusion et leur mise à disposition

Dans la passerelle et le hall de l'accueil de loisirs, est affiché chaque jour le bilan de la journée avec le détail des activités réalisées. Chaque groupe est en charge d'effectuer son résumé de la journée. De ce fait, chaque famille est informée du déroulement de la journée de son enfant.

a- Les tarifs

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Période Scolaire -> Mercredi

Désignation des prestations Période scolaire (Mercredi)		TARIFS		
		2014/2015 Tarifs votés	2015/2016 Calcul +0,9%	Du 01/09/2015 au 31/08/2016
Demi journée sans repas	Quotient familial : 0 à 550	5,60 €	5,6275	5,65 €
	Quotient familial : 551 à 850	5,90 €	5,9344	5,95 €
	Quotient familial : 851 à 1200	6,25 €	6,2925	6,30 €
	Quotient familial : 1201 à 1500	6,60 €	6,6506	6,65 €
	Quotient familial : 1501 et plus	6,85 €	6,9064	6,90 €
	Hors Montfortais	6,85 €	6,9064	6,90 €
Goûter - (Servi entre 16H00 et 16H45)		0,40 €	0,4093	0,40 €
Repas	Cf Tarifs Restauration scolaire			
Forfait "Absence non justifiée"	50 % du tarif applicable			

Vacances scolaires

Désignation des prestations Période "Vacances scolaires"		TARIFS		
		2014/2015 Tarifs votés	2015/2016 Calcul +0,9%	Du 01/09/2015 au 31/08/2016
Journée sans repas	Quotient familial : 0 à 550	7,35 €	7,4180	7,40 €
	Quotient familial : 551 à 850	7,75 €	7,8273	7,85 €
	Quotient familial : 851 à 1200	8,15 €	8,2366	8,25 €
	Quotient familial : 1201 à 1500	8,60 €	8,6970	8,70 €
	Quotient familial : 1501 et plus	9,15 €	9,2086	9,20 €
	Hors Montfortais	9,15 €	9,2086	9,20 €
Demi journée sans repas	Quotient familial : 0 à 550	5,60 €	5,6275	5,65 €
	Quotient familial : 551 à 850	5,90 €	5,9344	5,95 €
	Quotient familial : 851 à 1200	6,25 €	6,2925	6,30 €
	Quotient familial : 1201 à 1500	6,60 €	6,6506	6,65 €
	Quotient familial : 1501 et plus	6,85 €	6,9064	6,90 €
	Hors Montfortais	6,85 €	6,9064	6,90 €
Goûter - (Servi entre 16H00 et 16H45)		0,40 €	0,4093	0,40 €
Journée et demi journée	Repas	Cf Tarifs Restauration scolaire		
Journée et demi journée	Forfait "Absence non justifiée"	50 % du tarif applicable		

Accueil Périscolaire

Désignation des prestations		TARIFS		
		2014/2015 Tarifs votés	2015/2016 Calcul +0,9%	Du 01/09/2015 au 31/08/2016
Accueil périscolaire - Forfait Matin (7H00-8H30)	1 Enfant	1,55 €	1,5859	1,60 €
	2 Enfants	1,45 €	1,4836	1,50 €
	3 Enfants	1,35 €	1,3813	1,40 €
Goûter obligatoire (Servi à 16H45)		0,40 €	0,4093	0,40 €
Accueil périscolaire - Forfait Soir 45 min (16H45 -17H30)	1 Enfant	1,05 €	1,0232	1,00 €
	2 Enfants	1,00 €	1,0232	1,00 €
	3 Enfants	0,95 €	1,0232	1,00 €
Accueil périscolaire - Forfait Soir 30 min (à partir de 17H30)	1 Enfant	0,75 €	0,7162	0,70 €
	2 Enfants	0,70 €	0,7162	0,70 €
	3 Enfants	0,65 €	0,6139	0,60 €
Accueil périscolaire - Tarif au-delà de 19h par tranche de 5min	Sans condition du nombre d'enfants	1,00 €	1,0232	1,00 €
Mercredi 11h30 - 12h30	1 Enfant	1,10 €	1,1099	1,10 €
	2 Enfants	1,05 €	1,0595	1,05 €
	3 Enfants	1,00 €	1,0090	1,00 €

Les forfaits « Soir 30 min » de l'accueil périscolaire s'appliquent lorsque les enfants sont présents entre 17h00 et 19h00. De la même façon, au-delà de 19h, le tarif "Accueil périscolaire" sera appliqué par tranche de 5min.

Pour les sorties, stages et cycles d'activités, un supplément par enfant est facturé aux familles (information dans les programmes).

Prise en compte du quotient familial sous réserve de fournitures des justificatifs.

Forfait Absence : ce forfait s'applique en cas d'absence de l'enfant malgré son inscription (voir Règlement intérieur).

Pour les familles bénéficiaires des " bons vacances-Aides aux temps libres " de la C A F, la participation de celle-ci est déduite sur la base appliquée.

Les repas ne seront servis le mercredi que sous réserve d'une inscription à l'ALSH.